



Si votre propriété est située proche de la limite de la zone, communiquez avec : permis.inspections.ville-marie@montreal.ca

District électoral

Saint-Jacques

Usages prescrits

R.3

Nombre de logements illimité

Densité et implantation

Densité maximale	Taux d'implantation Min.	Note
6	35	S.O.
Mode d'implantation	Taux d'implantation Max.	
RI	70	

Hauteur et surhauteur

Hauteur minimale / maximale en étage		Surhauteur maximale en
Min: 3	Max: 6	S.O.
Hauteur minimale / maximale en		Note
Min: S.O.	Max: 23	S.O.

Marges

Marge latérale minimale	Marge arrière minimale
3	4

Statuts patrimoniaux

Pour l'information relative à ces thèmes, consultez la fiche des statuts patrimoniaux du secteur de recherche concerné en cochant la case « patrimoine ». Attention : Un terrain peut être visé par plus d'une fiche, en fonction du découpage des différents secteurs illustrés à la carte interactive.

[- Cliquer ici pour accéder au règlement d'urbanisme](#)

Cette fiche a été préparée uniquement pour la commodité du lecteur et n'a aucune valeur officielle. Aucune garantie n'est offerte quant à l'exactitude du texte. Pour toutes fins légales, le lecteur devra consulter la version officielle du Règlement d'urbanisme et de chacun de ses amendements.